



Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

Compte rendu 1

Table d'information et d'échanges – Conseil de bande de Wemotaci

Date de la rencontre : lundi 9 juin 2003 – 13h30

Lieu de la rencontre : salle du conseil de bande, Wemotaci

Personnes présentes :

Mme Alexandra Awashish, conseillère

M. Ayami Chilton, conseiller

M. Guy Laloche, conseiller

M. Simon Cocoo, conseiller

Mme Yvonne Petiquay, conseillère

Mme Jeannette Boivin, directrice

Mme Jacinthe Petiquay, directrice générale

Mme Nathalie Jacob, directrice

M. Soter Newashish, directeur

M. Paul-Émile Ottawa, chef conseil de bande Manawan

Mme Louise Pelletier, Hydro-Québec, directrice régionale Mauricie et Production Des Cascades

Mme Ginette R. Dontigny, Hydro-Québec, conseillère Communications et Collectivités

M. Denis Bergeron, Hydro-Québec, administrateur d'ingénierie

M. Paul-Roland Jeanty, Hydro-Québec, ingénieur de l'unité Planification des projets de Production

Mme Céline Belzile, Hydro-Québec, chargée de projet – environnement

M. Ghislain Martel, chef de centrales Rapide-Blanc et La Trenché

M. Guy Boucher, conseiller Affaires autochtones

Mme Guylaine Lavallée, Alliance Environnement

Note : La présentation du projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs par les représentants d'Hydro-Québec a été intercalée par des questions des participants. Ces dernières ont été regroupées de façon à faciliter la lecture de ce compte rendu.

Accueil

Mme Ginette Dontigny souhaite la bienvenue et remercie les participants à cette rencontre d'information et d'échanges. Elle présente les représentants d'Hydro-Québec.

Mme Louise Pelletier précise les buts poursuivis par la rencontre. Elle invite les participants à se présenter.

Projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

Les représentants d'Hydro-Québec présentent tour à tour le projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs.

- **M. Paul-Roland Jeanty** fait une description sommaire du projet et de sa justification

Mise en contexte et justification du projet

Brève description des projets Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs

Raccordement au réseau

Rôle des centrales Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs

Dates cibles

Trois conditions essentielles : rentabilité, acceptabilité environnementale, acceptabilité par le milieu

- **M. Denis Bergeron** poursuit la présentation du projet

Localisation du projet

Variante d'accès et de campement

Aménagement de la Chute-Allard à l'étude : localisation des ouvrages (2 variantes à l'étude), caractéristiques techniques et séquence des travaux

Aménagement des Rapides-des-Cœurs à l'étude : localisation des ouvrages, caractéristiques techniques et séquence des travaux

Calendrier des travaux

Principales études techniques en avant-projet : activités de terrain, conception et optimisation des ouvrages

- **Mme Céline Belzile** explique les points reliés à l'environnement

Programme d'études environnementales :

Démarche environnementale

Enjeux environnementaux

Études environnementales et calendrier des activités

Besoins en personnel pour des recherches archéologiques à venir

Besoin d'un répondant dans la communauté pour une étude à venir au lieu d'enfouissement sanitaire.

Questions/ réponses

Q : Les trois conditions essentielles d'acceptabilité du projet sont-elles remplies ? (M. Guy Laloche).

R : La condition de l'acceptabilité par le milieu est remplie par les ententes de partenariat avec la MRC et le conseil de bande. Pour l'acceptabilité environnementale, les inventaires seront complétés au cours des prochaines semaines; le processus d'autorisations gouvernementales doit suivre son cours. La rentabilité du projet est en cours d'évaluation. (M. Paul-Roland Jeanty et Mme Louise Pelletier, Hydro-Québec).

Q : La rentabilité du projet est-elle évaluée pour les deux projets individuellement ou de façon cumulative ? (M. Soter Newashish).

R : La rentabilité du projet concerne le projet dans son ensemble, les deux aménagements cumulés (Mme Louise Pelletier, Hydro-Québec).

Q : Est-il déjà arrivé qu'un projet soit arrêté, même si la communauté d'accueil s'était montrée favorable à sa réalisation. (M. Guy Laloche).

R : Oui, cette situation est déjà arrivée. Des projets ont été abandonnés pour des raisons de coûts ou d'enjeux environnementaux. (Mme Louise Pelletier, Hydro-Québec).

Q : Durant les travaux, les débits seront-ils réduits. Y aura t-il assèchement de la rivière durant les travaux ? (M. Ayami Chilton).

R : La séquence des travaux permet d'éviter ce genre de problème. Seul les zones immédiates des travaux seront affectées et ces zones seront ceinturées de batardeaux. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec).

Q : Pourquoi y a t-il eu une coupe d'arbres dans le secteur de la chute Allard ? (M. Ayami Chilton).

R : Des arbres ont été coupés dans la ligne d'arpentage et pour des relevés géologiques. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec).

Q : Quels sont les délais prévus pour le choix de la variante de l'aménagement de la Chute-Allard ? (M. Simon Coocoo).

R : Des relevés géologiques seront faits en juin et juillet prochains. Ils seront par la suite analysés. Le choix de la variante devrait être fait en octobre 2003. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec).

Q : L'entente de partenariat devra-t-elle être modifiée si la nouvelle variante de l'aménagement de la Chute-Allard est retenue ? (M. Simon Coocoo).

R : Peu importe la variante retenue, la cote d'ennoiement sera la même. L'entente de partenariat sera revue s'il y a des motifs qui le justifient. (Mme Louise Pelletier, Hydro-Québec).

Q : La variante d'accès passant par Wemotaci est privilégiée par certains membres de la communauté en raison des retombées économiques qu'elle pouvait générer. Pourquoi n'a-t-elle pas été retenue ? (M. Soter Newashish).

R : Elle n'a pas été retenue principalement pour des raisons économiques, aussi pour des raisons de sécurité, de bruit et de poussière. Hydro-Québec invite le conseil de bande à lui faire part de sa position quant au choix de la variante d'accès. (Mmes Céline Belzile et Louise Pelletier, Hydro-Québec).

Q : Quels sont les critères de localisation du campement ? (M. Soter Newashish).

R : Le choix repose notamment sur les caractéristiques du sol. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec).

Q : Le campement pourrait-il être ailleurs qu'aux sites étudiés, par exemple au camp du lac Bréhart ? MM. Guy Laloche).

R : Cette option n'a pas été envisagée. (Mme Louise Pelletier, Hydro-Québec).

Q : On informe les représentants d'Hydro-Québec qu'un des sites de campement envisagés est un ravage d'original et est déjà bûché ? (M. Ayami Chilton).

R : Hydro-Québec prend bonne note de l'information transmise. (Mme Louise Pelletier, Hydro-Québec).

Q : Les discussions déjà entreprises pour des projets de formation peuvent-elles être poursuivies ? (M. Simon Coocoo).

R : Hydro-Québec est toujours ouverte à ce genre de discussion. Louise Pelletier demande à obtenir une proposition de noms de candidats intéressés à suivre de la formation. Une rencontre à ce sujet pourra alors être planifiée. (Mme Louise Pelletier, Hydro-Québec).

Q : Pourquoi constatons-nous une baisse des niveaux d'eau dans la rivière Saint-Maurice. (Mme Yvonne Petiquay).

R : C'est une question de plus faible hydraulité liée entre autres aux précipitations (pluie et neige). Il s'agit d'une situation cyclique. (Madame Louise Pelletier, Hydro-Québec).

Q : Le conseil de bande souhaiterait avoir les résultats des inventaires. (M. Simon Coocoo).

R : Les résultats des inventaires seront connus et communiqués à l'automne 2003. (Mme Céline Belzile, Hydro-Québec).

Q : Quelles seront les exigences pour la main-d'œuvre en construction ? (M. Soter Newashish).

R : Les personnes qui ont leur carte de compétence en construction pourront travailler. (Madame Louise Pelletier, Hydro-Québec).

Q : Qu'arrivera t-il avec la centrale au diesel ? (M. Soter Newashish).

R : Hydro-Québec va en disposer. (Madame Louise Pelletier, Hydro-Québec).

Q : Quelles seront les retombées économiques du projet dans la communauté ? (M. Soter Newashish).

R : Des dispositions à cet effet sont incluses dans l'entente de partenariat. Des discussions sont à venir concernant les services et le matériel que la communauté peut offrir et les travaux qu'elle peut accomplir. Tel que précisé plus tôt, il y aura aussi des besoins en personnel pour des inventaires à venir. (Madame Louise Pelletier, Hydro-Québec).

Grille des préoccupations

Mme Louise Pelletier informe les participants qu'une grille préliminaire des préoccupations reliées au projet, accompagnée d'une enveloppe de retour, est insérée dans la pochette remise à chacun au début de la rencontre. Elle invite les participants à compléter cette grille et à la retourner à Hydro-Québec.

Remerciements

Mme Louise Pelletier remercie les personnes présentes pour leur participation à la rencontre. Elle les informe qu'un compte rendu de la rencontre leur sera envoyé au cours des prochaines semaines.

Fin de la rencontre

15h15